



SILLONS SOLIDAIRES

PETIT JOURNAL DE LIAISON DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE DU GARD

Edito - DERRIÈRE LES GAZ ET LES LBD, UNE AUTRE AGRICULTURE EST EN GERME

Novembre, pour beaucoup d'entre nous, c'est le mois où on peut souffler en peu. Le gros de la saison s'achève et le printemps est encore loin. Mais en ce qui concerne l'actualité agricole et syndicale, il n'y a pas de saison, que ce soit au niveau international, national ou local. Le système agro-industriel et capitaliste s'emballe, et nos politiques se conforment à ses exigences, le traité du Mercosur et l'épidémie de DNC en sont des exemples criants.

Certains d'entre nous étions, le 14 octobre, à Paris à la manifestation nationale de la Confédération paysanne (CP) pour dénoncer cet accord de libre échange, qui est une menace terrible pour

les paysans des quatre coins de la planète, et qui est soutenu en sous main par la FNSEA qui le souhaite le plus libéral possible afin de pouvoir spéculer sur le marché mondial des productions agricoles. Et dans ce marché de dupes, seule la CP porte ce combat, avec le soutien des associations et collectifs amis, comme ATTAC et les Soulèvements de la Terre, mais les récentes évolutions du débat nous laissent craindre une validation du traité par l'État Français.

L'actualité la plus dramatique est la gestion totalement aberrante de la crise de la Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC) par la ministre de l'agriculture, A. Genevard. Cette maladie qui impacte fortement les troupeaux bovins, a un taux de morbidité très faible (1/1000), n'est pas transmissible aux humains et les travaux de recherche d'autres pays comme l'Afrique du Sud démontrent que la meilleure façon de contenir la propagation est la vaccination généralisée avec l'abattage ciblé des bêtes les plus atteintes. Malgré cette réalité scientifique, notre ministre persiste à imposer un abattage systématique dès le premier cas dans un troupeau et refuse la vaccination généralisée. Cette politique est totalement inefficace, puisque les cas se multiplient dans toute la France. A chaque décision d'abattage, la CP appelle à bloquer les fermes pour éviter ces massacres de vaches saines. Et à chaque fois le ministère nous envoie les gendarmes mobiles surarmés qui dégagent les blocages à grand coup de gaz, de LBD

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--------------------------------------|-------|
| Travail détaché, procès à Nîmes..... | p.2 |
| Tous paysans dans le Gard..... | p.3 |
| Kenyan Peasants League..... | p.4-5 |
| Droit au logement paysan..... | p.6-7 |
| Fête de l'Agriculture paysanne..... | p.8-9 |
| Motion DNC..... | p.10 |
| Comment s'impliquer..... | p.11 |
| Bulletin d'adhésion..... | p.11 |

et de matraque, avec le soutien de la FNSEA ! La répression policière et la criminalisation de l'action syndicale avec des convocations incessantes devant la justice pour nos militants, sont les seules réponses du gouvernement face à l'énorme difficulté du monde agricole et au mouvement social agro-environnemental qui en découle (luttes contre les mégabassines, l'A69). Nous ne céderons pas devant cette réalité abominable et le soutien massif des citoyens et du mouvement social nous porte et nous aide à tenir.

Dans le Gard comme dans les autres départements, dans le contexte actuel et du fait des politiques agricoles totalement inadaptées, nombre d'entre nous connaissons des situations économiques et humaines sérieusement délabrées. Contrairement au syndicat majoritaire, nous refusons cette situation et nous savons que nous n'avons pas grand chose à attendre des institutions. Notre seule arme pour répondre à ces situations de détresse qui se multiplient, c'est la solidarité et les outils collectifs que nous avons créé (le syndicat, l'Addearg, Solidarité Paysans). Les années passées nous ont montré leur efficacité. Cette efficacité gène la FNSEA et le gouvernement qui cherchent par tous les moyens à les empêcher de fonctionner, notamment à travers la future loi des finances et la réforme de l'accompagnement de l'installation en agriculture.

(suite p.3)

TRAVAIL DÉTACHÉ : UNE VICTOIRE AMÈRE POUR YASMINE TELLAL

Nîmes, 22 mai 2025, 8h30. Plus d'une cinquantaine de militant·es convergent vers le parvis du tribunal. À l'appel du Codetras, syndicats et collectifs solidaires se mobilisent pour une cause juste : apporter leur soutien à Yasmine, travailleuse détachée en première ligne contre l'esclavage moderne dans les champs.

Yasmine Tellal est une travailleuse détachée dans le secteur agricole. Comme des centaines de ses compagnons et compagnes de galère, elle a été victime d'un système d'exploitation proche de l'esclavage dans les vastes domaines agricoles de la Crau, de la Provence et de la vallée du Rhône. De 2012 à 2017, elle a été employée par des sociétés espagnoles et mise à disposition de grands domaines dans des conditions inhumaines, parmi les plus effroyables.

Mais à partir de 2017, elle a dit stop. À visage découvert, elle a commencé à dénoncer et à lutter contre l'exploitation, mais aussi contre les violences sexuelles subies dans le cadre du travail détaché. Ces violences – le harcèlement, le chantage, les agressions sexuelles – ont pourtant disparu des charges retenues dans le procès pénal, tout comme dans d'autres procédures auparavant remportées aux prud'hommes.

Des journées de neuf heures sans pause, à manger en cachette, des heures supplémentaires jamais rémunérées : voilà le quotidien. Elle a aussi collaboré de l'intérieur, pendant plus de deux ans, à l'enquête judiciaire sur le pseudo-système de « détachement », en échange d'une promesse – non tenue – de protection en France et d'un engagement institutionnel fort contre ces injustices.

En 2020, Yasmine a décidé de saisir la justice. Depuis, elle et ses co-requérant·es ont remporté tous leurs procès, aux prud'hommes comme au pénal. Ce jeudi 22 mai, les dirigeants de l'entreprise espagnole de travail temporaire (ETT) Laboral Terra faisaient appel du jugement pénal rendu en première instance en faveur de Yasmine. Cette entreprise l'exploitait – comme tant d'autres – pour le compte de sociétés locales de conditionnement et d'expédition.

En première instance, les deux gérants, Diego Carda Roca et Sonia Ferrandez Fullera, avaient été condamnés en 2023 à verser près de 100 000 euros d'indemnités à Yasmine et trois autres ex-travailleurs détachés (soit 25 000 euros chacun) pour préjudices économiques, financiers et moraux. Le couple avait aussi écopé de cinq ans de prison, dont deux fermes, en juin 2022, pour « travail dissimulé », sans être incarcéré.

Au moment de l'audience d'appel, ni les prévenu·es ni leurs avocat·es n'étaient présents, le

jugement de première instance est confirmé. Mais ce n'est pas une victoire réjouissante. Tout indique que cet appel n'avait pour seul objectif que de gagner du temps, sans doute pour organiser leur insolvabilité.

C'est donc une victoire amère pour Yasmine, mais qui démontre à quel point ces entreprises esclavagistes sont prêtes à tout. Et qu'il faut les combattre, sans relâche. Pour les combattre efficacement, il faut élargir la cible. Jusqu'à présent, seules les ETT ont été poursuivies et condamnées (comme Laboral Terra et Terra Fecundis). Pourtant, les domaines agricoles et les sociétés de conditionnement qui utilisent cette main-d'œuvre sont tout aussi responsables et complices. Au mieux, ils ferment les yeux. Au pire, ils organisent activement l'exploitation, en gérant eux-mêmes le logement – souvent indigne – de centaines de travailleurs, isolés dans des mas perdus au fond de la campagne, coupés du monde, sous emprise totale. Certains vont jusqu'à gérer la logistique complète de ces travailleur.euses sur toute la saison, assumant pleinement le caractère esclavagiste du

système. À l'avenir, ces entreprises doivent elles aussi être poursuivies en justice, au même titre que les ETT. Ce ne sera pas une mince affaire, mais c'est indispensable.

La lutte contre ces systèmes esclavagistes doit être au cœur du combat syndical paysan. Car pour être rentable et inonder les marchés de produits à bas prix, le système capitaliste agro-industriel repose sur deux piliers : la destruction du vivant par l'agrochimie pour maximiser la production et l'esclavagisation des humains pour réduire les coûts.

C'est donc sur ces deux fronts que nous, syndicalistes paysan·nes, devons concentrer notre lutte. Pour faire reculer ce système mortifère, pour qu'en France comme ailleurs dans le monde, les productions paysannes puissent nourrir dignement les populations et rémunérer justement les paysan·nes et tous les travailleur·euses de la terre.

Didier Marion,
paysan membre du Comité départemental



(suite de l'édito)

Malgré ce contexte morose, notre syndicat se porte plutôt bien, avec un nombre d'adhérents en hausse régulière (alors que le nombre d'agriculteurs est en chute libre) et réussit à être actif sur tous les dossiers d'actualité, locaux, régionaux et nationaux.



Alors pour continuer à inventer collectivement ce projet d'une autre agriculture que nous portons au fond de nous, nous vous donnons rendez-vous le 5 février à notre Assemblée Générale.

Le Comité départemental de la Confédération paysanne du Gard

TOUS PAYSANS, CULTIVER L'ENTRAIDE DANS LE GARD

Originaire de Savoie, notre association Tous paysans s'implante depuis quelques mois dans le Gard. Notre objectif est de soutenir l'agriculture paysanne par l'organisation de chantiers participatifs visant à contribuer aux travaux agricoles et à faire découvrir le fonctionnement des fermes.

Nous essayons ainsi d'apporter une solution aux questions suivantes : comment soutenir nos paysan.ne.s en tant que simple citoyen.ne ? Comment faire découvrir aux citoyen.nes les réalités et les enjeux du monde agricole ? Comment structurer l'organisation de chantiers participatifs ?

Pour y arriver, nous avons rencontré les partenaires locaux de l'écosystème agricole et mis en place des outils pour nos activités : règles précises sur le type de coup de main, nombre maximum de chantiers par an, convention avec les paysan.nes, encadrement technique des chantiers, assurance professionnelle, etc.

L'association se structure petit à petit tout en gardant un objectif en tête, être le plus facilement accessible à toute personne souhaitant participer. Les chantiers sont donc gratuits, que ce soit pour les paysan.nes ou les participant.es. En quelques clics sur le site internet les chantiers peuvent être postés et les inscriptions peuvent commencer !

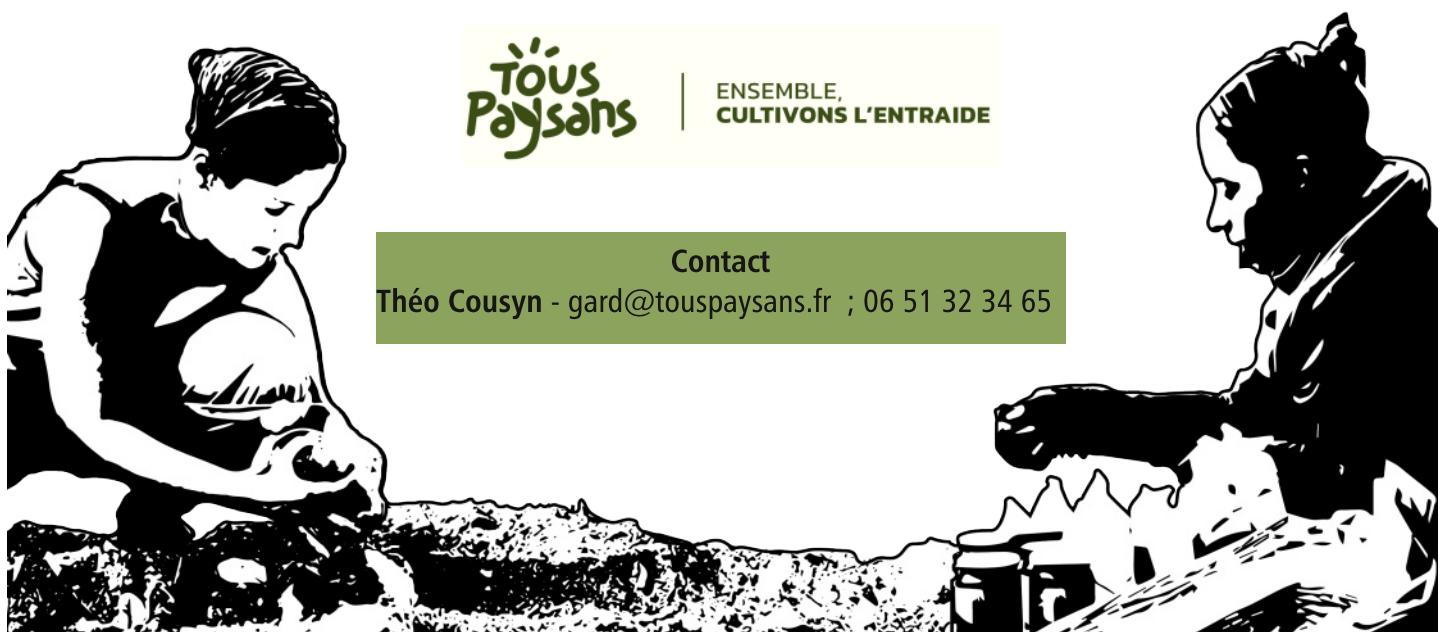
Notre enjeu principal est actuellement de faire connaître l'association, que ce soit aux agriculteur.rices pour qu'ils et elles puissent faire appel à nous, au grand public pour qu'il découvre cette activité à la fois solidaire et conviviale, ainsi qu'aux organisations qui souhaiteraient réaliser une journée de découverte et d'entraide avec leurs publics (équipes, bénévoles, bénéficiaires).

Tous
Paysans

ENSEMBLE,
CULTIVONS L'ENTRAIDE

Contact

Théo Cousyn - gard@touspaysans.fr ; 06 51 32 34 65



KPL, COLONNE VERTÉBRALE DE L'AGROÉCOLOGIE PAYSANNE

Du 17 au 23 juillet 2025, nous sommes quatre jeunes membres de la Via Campesina Europe (ECVC) à être allé au Kenya, à la rencontre de la Kenyan Peasants League (KPL). L'objectif de ce séjour était d'en apprendre plus sur les dégâts causés par l'extraction minière d'or et les crédits carbone au Kenya.

Les premiers jours de notre voyage furent consacrés à la rencontre de la communauté de Kangemi, à Nairobi, où on a visité les parcelles étudiantes de l'université d'agronomie, cultivées par des membres du KPL grâce aux semences fournies par l'association. Après sept heures de route de nuit, nous avons rejoint Mariwa, dans le comté de Migori, au sud-ouest du Kenya, près du lac Victoria (Nam Lolwe pour les Kényan·nes). Nous étions hébergé·es dans un centre de secours construit par KPL, dédié aux femmes paysannes victimes de violences, alors vide. Notre groupe était composé de deux jeunes paysan·nes français, d'un activiste basque et d'un agronome italien.



KPL existe depuis 2016 et s'organise régionalement dans tout le pays : la région Sud-Ouest, qui comprend cinq communautés, la région Centre avec trois communautés et la région Nord-Ouest avec quatre communautés. Chaque communauté regroupe en moyenne une quarantaine de fermes, rassemblant entre cinq et quinze personnes par exploitation, toutes membres de KPL.

Au départ, l'adhésion était individuelle. Mais KPL a vite constaté que la majorité des adhérents étaient des hommes, alors même qu'au Kenya, pays où l'agriculture vivrière domine encore, les femmes sont omniprésentes dans le travail de la ferme. Susan Owiti, porte-parole nationale de KPL, les décrit comme la « colonne vertébrale de l'agroécologie ». À l'heure où j'entends encore parfois, en France et jusque dans certains milieux d'extrême gauche, qu'on s'occupera des luttes des femmes après avoir réglé la lutte des classes, voilà qui est inspirant !

Pour inciter femmes et jeunes à participer, KPL a changé de fonctionnement en 2018 : désormais, lorsqu'une personne adhère, c'est toute sa ferme qui devient membre aussi. Conjoint·es, enfants, parents, mais aussi aides familiales (cuisine, gardiennage, berger·es...) : toutes celles et ceux qui font vivre la ferme participent à la vie de KPL et de la communauté.

Au sein de KPL, trois articulations structurent l'organisation : femmes, jeunes et travailleur·euses. L'articulation femmes se réunit au moins deux fois par semaine (dans chaque communauté !) pour travailler en non-mixité sur l'agroécologie, la souveraineté alimentaire, les violences sexistes, sexuelles ou législatives, ou encore l'étude de l'Undrop (1). Les deux autres articulations, en mixité, organisent des écoles d'agroécologie, des mobilisations pour les droits paysans et des plaidoyers auprès du parlement – comme lors de leur récent combat victorieux contre la réintroduction des OGM au Kenya (2).

En plus de ces travaux, KPL met en place dans chaque communauté trois journées d'entraide agricole par semaine : les membres volontaires se déplacent pour réaliser, chez les un·es et les autres, des tâches exigeant beaucoup de main-d'œuvre. À Mariwa, entre mars et juillet 2025, trente des trente-huit fermes de la communauté ont ainsi bénéficié de cette solidarité. Elle est essentielle pour assurer aux familles une alimentation biologique et suffisante issue de leur propre production. Beaucoup de jeunes avaient jusqu'ici déserté les fermes, ils jugeaient le travail trop dur et la solidarité manquante.

(1) La Déclaration des Nations unies sur les droits des paysan·nes adoptée en décembre 2018, reconnaît et protège les droits des paysan·nes et des populations rurales. Juridiquement non contraignante, elle complète le corpus du droit international des droits humains.

(2) En mars 2025, grâce à l'action du KPL, la cour d'appel du Kenya a interdit l'importation de cultures génétiquement modifiées, jugeant que l'État n'avait pas prouvé qu'elles seraient sans risque.

Des mines d'or

Nous avons aussi passé une grande partie de temps à visiter les mines d'or artisanales qui prolifèrent depuis dix ans autour de Migori, sur des terres arables de bonne qualité. KPL s'inquiète fortement de ce phénomène : une fois la mine ouverte, la terre devient inexploitable, l'eau et les sols sont probablement pollués. Les mines abandonnées favorisent la prolifération de moustiques vecteurs du paludisme. Quant aux travailleur·euses, ils et elles œuvrent dans des conditions dangereuses : effondrements, accidents, exposition au mercure et au cyanure sans aucune protection.

Grâce à KPL, nous avons pu échanger très librement avec ces travailleur·euses, habituellement réticent·es par peur de perdre leur emploi. Dans la région, le profil dominant est celui d'un propriétaire terrien kényan qui décide d'exploiter ses propres terres : les accaparements par des industries étrangères sont donc plus rares qu'ailleurs.



Autour de Mariwa, la canne à sucre domine les terres agricoles, cultivée aussi bien par les paysan·nes que par une grande entreprise. Depuis des décennies, elle incite les fermes à produire de la canne, une culture longue et peu rentable. Face à ce modèle qui prive les familles de nourriture, KPL accompagne les paysan·nes dans la transition vers des cultures vivrières et utiles. Valoriser l'agroécologie, donner les moyens aux gens de vivre de leur production,

former, permettre aux femmes d'accéder à la terre, organiser une entraide régulière : tout cela limite l'attrait des mines. L'approche familiale mise en avant par KPL est un frein majeur à leur prolifération : en engageant toute la famille dans le maintien de l'agriculture, l'organisation permet de vivre dignement et de nourrir la communauté et d'avoir de l'argent grâce au surplus vendu. Tout ceci empêche certain.es des membres à devoir partir devoir trouver du travail ailleurs pour acheter de quoi vivre, et notamment la nourriture.

Ce voyage a été dense et riche. Nous avons été accueilli·es avec chaleur – les repas, les discussions informelles, la fête pour notre départ ! Un groupe d'une quinzaine de jeunes, étudiant·es en agronomie et vétérinaires diplômé·es, nous ont aussi accompagné pendant ce voyage, nous permettant d'avoir des échanges riches avec des jeunes de notre âge sur les problématiques agricoles et sociales du secteur. Je reviens avec une profonde admiration pour le travail de KPL, à la fois transversal et inspirant. J'espère que nos échanges et les suites qu'ils auront permettront de faire bouger quelques lignes en Europe, pour mettre en lumière l'impact de nos politiques sur le développement de l'agroécologie là-bas. Viva KPL, viva !

Agathe Lévéque, paysanne dans l'Uzège et membre du CN

Les crédits carbone s'invitent dans les fermes

Nous avons aussi eu l'opportunité de rencontrer deux personnes ayant signé des contrats avec une association américaine de crédit carbone.

Si d'ordinaire il est difficile d'avoir accès à ces informations, ces deux hommes ont bien voulu nous montrer les contrats qu'ils avaient signé, les livrets de formation fourni et ont répondu très largement et ouvertement aux questions que nous avions.

L'entreprise en question, Trees for future, propose un contrat de plantation d'arbres et de cultures vivrières, avec don de matériel et de semences hybrides 2 fois par an. Le contrat impose un engagement de 24 ans lié à la terre cultivée, donc qui doit continuer d'être appliqué par les héritiers en cas de décès.

Bien que cette association (à but non lucratif, comme précisé sur leur site) ne soit peut-être pas la pire, car elle accompagne les paysan·nes dans la production de cultures vivrières aussi, quelques détails du contrat nous ont quand même alertés : rien sur les conditions d'une potentielle rupture, pas d'information sur les modalités de mesure du carbone capté

par les arbres (quand on sait à quel point ces méthodes de calcul sont disparates), les paysan·nes ne touchent que 22,5% du bénéfice perçu grâce au crédit carbone... Et à quoi servent les 77,5% restant, si c'est une association à but non lucratif ?? La discussion que nous avons pu avoir était riche et très intéressante mais aussi chargée émotionnellement : ces deux paysans se rendaient peu à peu compte, au fur et à mesure de nos questions, que les agents ne leur avaient pas vraiment tout expliqué et qu'ils avaient signé un contrat très contraignant sans en connaître tous les enjeux.

Alors qu'ils citaient tous les avantages qu'il y avait pour eux à être dans ce contrat (matériel, semences...), les membres de KPL présents et nous-mêmes avons pu leur présenter le travail fait par la structure, qu'ils ne connaissaient pas, et qui répond en fait à tous leurs besoins et plus encore (entraide etc) sans avoir de contrat à signer.

« Knowledge is power » est la phrase par laquelle l'un des deux a conclu nos échanges, entre les remerciements mutuels d'avoir eu cette discussion. Ils sont en tous cas repartis avec la ferme intention d'adhérer à KPL, pour participer à cet élan collectif et bénéficier de tout ce que KPL peut leur offrir.

PÉTITION POUR UN DROIT AU LOGEMENT PAYSAN

Sept. 2025

Préambule

Le droit au logement fait partie des droits fondamentaux de l'individu, droit constitutionnel en France et inscrit dans la charte de l'UNDROP (Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres travailleurs dans les zones rurales, Déc 2018. Art 24) (1).

Les difficultés à trouver un logement à un prix abordable et/ou proche de sa ferme constitue très souvent un des freins à l'installation et à la reprise, y compris dans un cadre familial.

Les difficultés sont exacerbées dans les zones à fortes tensions : touristiques ou en proximité de zones urbaines très convoitées, comme c'est le cas dans le sud de la France, en particulier dans le Gard et en Vaunage. Le prix de l'immobilier rend les reprises familiales ou hors cadre familial très coûteuses, ou oblige à des trajets quotidiens longs ou des locations à des prix qui absorbent une part croissante du revenu paysan.

POUR UN DROIT AU LOGEMENT PAYSAN !



Cette pétition a pour but d'interpeller nos élus sur la nécessité de :

- 1. **Réguler la rétention immobilière** : Étendre l'encadrement des loyers obligatoires sur tout le territoire et à fortiori dans les zones en tension, taxation significative donc dissuasive des résidences secondaires et logements vacants, taxation significative des plus-values immobilières. Aussi évidemment pour protéger les terres nourricières.
- 2. **Encourager et encadrer la rénovation urbaine** et réserver avec quotas l'occupation des logements rénovés pour des habitant.es qui travaillent et vivent au pays, dont les paysan.nes. Explorer la piste du découpage de logements devenus trop grands comme piste de densification. Appliquer la loi SRU pour les communes de + de 1 000 habitants : 20% (et 25% en zone tendue) de logements sociaux sur l'ensemble des résidences principales ou une variante dans cet esprit là..
- 3. **Instaurer la logique de logement de fonction en agriculture** attaché à l'outil de travail agricole. Pour que lors de l'arrêt d'activité de l'habitant-paysan, le logement pour lequel une légitime dérogation au droit de l'urbanisme a été attribuée, soit transmis avec l'outil de travail afférent au repreneur et ne devienne pas un possible outil de spéculation et/ou de rétention immobilière.
- 4. **Instaurer et mettre en œuvre un droit à l'habitat léger réversible** pour les paysan.nes conditionné à leur activité, dans le cadre de l'installation agricole et de manière temporaire.
- 5. **Explorer comme alternative et/ou en complémentarité au logement social en zone rurale des terrains viabilisés pour l'habitat réversible.**
- 6. **Donner à la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) le pouvoir de préempter et intervenir sur les prix des logements pour les paysans** à destination de logement principal autour de leur siège d'exploitation.

Ainsi la SCIC du Bioo-Rhôny soutient cette pétition et souhaite insister entre autres auprès des élus du bassin de la Vaunage et du département pour qu'ils considèrent le caractère urgent de l'application des points 4 et 5 à destination des agriculteurs qui s'installent. En effet, puisque l'importance de préserver l'agriculture paysanne et la production alimentaire locale sur notre territoire n'est plus à démontrer, pour des enjeux de sécurité territoriale et de souveraineté alimentaire, nos élus doivent aider les agriculteurs qui s'installent à pérenniser leur activité et permettre à de nouveaux de s'installer dans des conditions viables et vivables.

Actuellement de nombreuses communes subissent le désert médical, en parallèle pourquoi ne pas dénoncer cette pénurie de logements abordables pour nos nouveaux paysans alors qu'ils apportent de la souveraineté alimentaire souvent en bio à nos populations locales. Dans ces deux problématiques la santé de nos populations en est partie prenante.

La SCIC du Bioo-Rhôny rassemble un certain nombre de consommateurs du territoire et souhaite ré-exprimer sa reconnaissance à la commune de Saint-Dionisy pour l'engagement pris en 2018 pour soutenir la production alimentaire locale et écologique en aidant l'installation de jeunes agriculteurs en agriculture biologique, une initiative novatrice qui mérite d'essaimer le plus largement possible. Elle souhaite également encourager la commune à perpétuer son engagement en œuvrant à pérenniser ces installations. Aux communes de la Vaunage, elle demande dans l'immédiat leur soutien pour mettre à disposition des actuels et futurs agriculteurs un terrain viabilisé pour l'habitat réversible sur leur territoire.

Cette lettre est également adressée à la Région Occitanie que nous savons sensible à l'enjeu du renouvellement des générations en agriculture, le développement de l'agriculture biologique et la légitimation des femmes agricultrices qui sont de plus en plus nombreuses à s'installer.

Michel Gabach et Mathilde Bertier,
d'après le rapport d'orientations 2025 de la Confédération paysanne

(1) Article 24

1. *Les paysans et les autres personnes travaillant dans les zones rurales ont droit à un logement convenable. Ils ont le droit de conserver un logement sûr dans une communauté où ils puissent vivre en paix et dans la dignité, et le droit à la Non-discrimination dans ce contexte.*
2. *Les paysans et les autres personnes travaillant dans les zones rurales ont le droit d'être protégés contre l'expulsion par la force de leur domicile et contre le harcèlement et d'autres menaces.*
3. *Les États ne déplaceront pas arbitrairement ou illégalement de paysans ou d'autres personnes travaillant dans les zones rurales de leur foyer ou des terres qu'ils occupent contre leur gré, que ce soit à titre permanent ou temporaire, sans leur assurer des formes appropriées de protection juridique ou autre, ou l'accès à celle-ci. Si l'expulsion est inévitable, l'État pourvoira ou veillera à l'indemnisation juste et équitable de toute perte matérielle ou autre.*

FÊTE DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

Dans un esprit d'ouverture à la fête

Mobilisée en janvier 2025, aux côtés des copains de la Conf', pour nous opposer à l'implantation de panneaux photovoltaïques, je me suis aventurée dans le monde paysan de la Confédération paysanne du Gard. J'ai découvert que nous partagions le même idéal et les mêmes espoirs, mais aussi la conscience que le chemin à parcourir est semé d'embûches.

Il en a fallu peu à Agathe Lévêque et à Simon Le Berre pour faire vibrer en moi le désir de faire bouger les lignes. Bon, il faut dire qu'ils ont un sacré talent pour la vente ces deux-là !

Embarquée dans l'aventure de la Conf', je suis prête à faire grandir le groupe d'Ami.e.s. Pourquoi ce groupe, me direz-vous ? Pour donner un coup de main, bien sûr, mais surtout pour faire résonner l'Agriculture paysanne partout où l'on pourra être entendu. Éveiller l'intérêt sur le travail respectueux de la terre et les solutions des paysan.nes pour produire une alimentation de qualité, même sous un climat caractériel comme le nôtre ! Et faire comprendre l'urgence d'une rémunération paysan.ne décente.

Je suis prête à vivre ma 1re fête de l'Agriculture paysanne. En route ! Je tourne et retourne. Impossible de trouver le lieu de la fête ! Pas une affiche, aucun signe qui pourrait m'indiquer le chemin. Enfin, j'arrive au foyer communal de Garrigues Sainte Eulalie.



Stand des Ami.e.s de la Conf - Loto paysan - Atelier de l'Addearg sur la transmission des fermes



Karaoké vivant avec Mange pas le Micro - Concert de CXK

Le samedi, l'ambiance s'installe tranquille. Je retrouve des stands amis : Eaux-à-Gué, Monnaie locale Aïga, Attac, GNSA, ... Je les connais tous, ou presque. À peine installée, des visiteurs m'interpellent, car ils ne trouvent pas la ferme pédagogique.

À l'heure du loto, les habitués sont déjà en place. Un bon point pour cette nouvelle initiative ! Vient le moment fort de la soirée : le karaoké ! Un groupe de musiciens met le feu à la scène, entraînant chanteurs audacieux et public dans une ambiance effrénée. On se croirait dans un concert privé.

Cette première journée est pour moi un vrai tourbillon d'émotions et de connexions, illustrant à quel point ce rendez-vous est un moment de partage et de solidarité.

Cette année on a accueilli, avec le soutien technique des **Agités du local**, le groupe **Mange pas le micro** qui a animé le karaoké et **CXK**, groupe post-rock à l'américaine aux mélodies nerveuses en langue occitane.



Marché paysan - Bureau des communications d'Adi la messagère



Repas paysan - Course de brouettes

Dimanche, et toujours pas le moindre bêlement de chèvre à l'horizon pour annoncer la ferme pédagogique ! Les stands paysans s'installent : plantes, miels, sirops, légumes... La table ronde sur le thème de l'installation agricole affiche complet, attirant sans surprise des visiteurs bien au fait des enjeux.

Depuis la terrasse, j'ai une belle vue d'ensemble. À vue de nez, nous sommes au moins... enfin, je dirais beaucoup, trop même pour une simple estimation ! Déjà les effluves émanant de la cuisine nous rappellent que l'heure du repas approche. Une gigantesque file d'attente se forme, et Hermance à l'accueil est assiégée par tous ceux qui, comme moi, n'ont pas réservé leur repas au préalable. Il nous faudra une heure et demi pour atteindre le Saint Graal : les saucisses ! Délicieuses !

Sur l'espace pique-nique ça parle, ça rit, et on refait le monde comme si nous avions une flopée de philosophes parmi nous. Chaque rire partagé renforce un peu plus ce lien qui nous unit autour de nos valeurs communes.

Alors que la fête touche à sa fin, je jette un dernier regard autour de moi. Même s'il y a du pain sur la planche pour l'édition 2026 (note à moi-même : prévoir des panneaux indicateurs), j'ai été accueillie avec une sincère bienveillance durant tout ce weekend. Jamais je ne me suis sentie à part, et c'est précisément cela qui fait la magie de la Conf'. Je repars avec l'espoir de faire grandir encore un peu plus, avec mes Ami.e.s, cette belle aventure collective !

Christine GÉRARD

Référente des Ami.e.s de la Confédération paysanne du Gard

Contact : gard@lesamisdelaconf.org



REJOINDRE LES AMI.E.S DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE

L'association Les Ami.e.s de la Conf est ouverte à toutes les personnes désirant participer activement à la mise en place d'une agriculture respectueuse des hommes, des femmes et de la nature. L'association porte les mêmes valeurs que la Confédération paysanne et ses actions soutiennent celles du syndicat. Elle défend l'agriculture paysanne comme modèle de changement de société qui permet aux paysans et paysannes de vivre de leur métier et de nourrir l'humanité.

S'investir auprès des Ami.e.s de la Conf, c'est défendre ce modèle, participer à des actions citoyennes de lutte contre une agriculture destructrice et partager des valeurs communes pour une agriculture à visage humain.

N'hésitez pas à contacter Christine pour en savoir plus et adhérer !

MOTION RELATIVE A LA DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE

A l'occasion de la session du 24 novembre 2025, les élu.e.s Conf à la Chambre d'agriculture ont porté et fait voter cette motion relative à la DNC.

Les membres de la Chambre d'agriculture du Gard réunis en session à Nîmes, sous la présidence de Magali Saumade, délibérants conformément aux dispositions en vigueur.

CONSIDÉRANT :

- Qu'en raison de la classification européenne de la DNC, l'Etat doit mettre en place une stratégie d'éradication de la maladie incluant l'abattage total de tous les bovins dès la confirmation d'un cas positif dans un site d'élevage que selon l'étude de l'EFSA sur la DNC de 2016, une fois la vaccination largement engagée, l'abattage total et l'abattage ciblé des animaux malades présentent la même efficacité ;
 - Que des animaux vaccinés ayant obtenu l'immunité vaccinale au bout de 21 jours sont tout de même abattus alors qu'ils ne représentent plus de menace en termes de contamination ;
 - Que les bénéfices/risques socio-économiques de l'abattage total par rapport à l'abattage partiel sont à questionner ;
 - Qu'il est impossible d'écartier totalement la possibilité d'un transport de vecteurs contaminés par les mouvements de chevaux qui sillonnent la zone réglementée ;
 - Que l'abattage total induit l'anéantissement d'années de travail de l'éleveur.euse sur la génétique d'un troupeau, ne permet pas la mise en place d'une immunité et fragilise l'exploitation et l'éleveur.euse ;
 - Que la stratégie déployée depuis juin n'a pas permis d'endiguer la propagation des foyers de par le manque de surveillance des mouvements d'animaux mais aussi de par l'impossibilité d'appliquer des protocole réfléctifs hors sol.

NOUS DEMANDONS :

- La modification de la classification européenne de la maladie ;
- L'arrêt de l'abattage total ;
- L'indemnisation totale des pertes directes et indirectes subies par les élevages touchés, les élevages de la zone réglementée et les entreprises du territoire (dont en particulier les coopératives laitières) ;
- L'extension de la zone vaccinale afin de permettre aux éleveurs et aux éleveuses qui le souhaitent de protéger leur troupeau contre une éventuelle arrivée de la DNC au printemps prochain ;
- La suppression des mesures intenables pour les éleveur-euses situé-es dans la zone réglementée : utilisation systématique de vêtements à usage unique, séparation des bovins vis-à-vis des autres espèces, destruction des cuirs, recours systématique aux insecticides... ;
- La mise en place de restrictions sur les mouvements d'équidés au sein de la zone réglementée. Si le mouvement des équidés vient à être interdit, des indemnités financières pour l'ensemble des professionnel.le.s du secteur équins impacté.e.s (concours d'élevage, actions d'élevage, tourisme, sports équestres, prestations, spectacle) devront être prévues ;
- La mise en place d'une campagne de communication visant à rassurer les consommateurs et consommatrices sur l'innocuité des fromages au lait cru vis-à-vis de la DNC notamment ;
- Des mesures d'anticipation des prochaines crises éventuelles, via un vrai travail sur la DNC : construction d'une stratégie sanitaire tenant compte de concertations avec les éleveurs et éleveuses de la zone concernée et de tous les avis scientifiques, mise en place d'un dispositif d'information des éleveurs et éleveuses en temps réel, recherche sur l'immunité des animaux et la résistance des races, négociations avec les pays importateurs pour fiabiliser la commercialisation des produits issus de la zone vaccinale... .

Comment s'impliquer à la Conf' ?

- Vous pouvez assister/participer à une réunion mensuelle pour rencontrer les membres du Comité départemental : elles ont lieu le premier mardi de chaque mois à la Maison paysanne de Maruéjols-lès-Gardon.
- Vous pouvez vous impliquer dans une des nombreuses commissions thématiques du national : il en existe pour toutes les productions et c'est l'échelle à laquelle se dessinent les revendications de la Confédération paysanne ! Pour y participer il suffit d'être mandaté.e par le Comité départemental.
- Vous pouvez représenter la Conf du Gard dans les instances agricoles (Safer, CDPENAF, CRE, CDE, CDOA...) en binôme : c'est plus facile de comprendre ce qui se joue et ça dilue la responsabilité !
- Vous pouvez proposer votre ferme pour accueillir un apéro paysan, un salon à la ferme, une visite dans le cadre d'une ferme ouverte !
- Vous pouvez participer à la rédaction du Sillons solidaires, à la programmation de la fête, à la tenue du stand Conf sur un évènement !

La Conf' vit par et pour ses militant.es. Même si le travail sur sa ferme est très prenant, c'est en participant, selon ses possibilités, à l'activité de la Conf' que l'engagement prend tous son sens !

BULLETIN D'ADHÉSION 2026



Nom (+ nom de naissance s'il y a lieu)

.....

Prénom

Adresse

.....

Téléphone

Email

J'accepte de recevoir des emails de la Conf' ? OUI NON

J'accepte que mes coordonnées soient diffusées aux autres adhérent.e.s ? OUI NON

Activité principale.....

Activité secondaire.....

AB : ! Oui tout ! En partie ! En cours de réflexion ! Non

Transformation : ! Oui tout ! En partie ! En cours de réflexion ! Non

Commercialisation : ! Directe ! Circuit court ! Gros ou demi-gros

Agenda

- **20 janvier et 19 février - Formation à la médiation à Maruéjols lès Gardon**

Inscription auprès de la Confédération paysanne à confederationpaysanne30@ecomail.fr

- **5 février - Assemblée générale de la Confédération paysanne à Alès**

- **10 février au 3 mars - Salon à la ferme**
Si vous souhaitez ouvrir votre ferme pendant cette opération, la Conf du Gard vous appuiera dans la communication de votre évènement.

Statut agricole

Si vous êtes cotisant solidaire, vous devez être adhérent à Atexa.

Cotisation de base : 75 €

Couple/GAEC : 110 €

Autre montant (soutien ou petit budget) €

Votre demande sera étudiée en Comité départemental.

Abonnement à Campagnes solidaires, le mensuel de la Confédération paysanne : 30€.

(la Conf' donne un coup de pouce financier pour les abonnements - prix effectif : 46€)

Vous souhaitez devenir correspondant Safer ?

Si oui, indiquez les communes que vous souhaitez suivre :

Besoin d'un reçu ?

Chèque à l'ordre de Confédération paysanne du Gard.

Ou par virement (en indiquant bien Adhésion + votre nom) : FR76 1350 6100 0006 3167 1900 117

BIC : AGRIFRPP835

A MARUÉJOLS LÈS GARDON, UN ESPACE RESSOURCE POUR L'AGRICULTURE PAYSANNE



Addearg : Association départementale pour l'emploi agricole et rural du Gard

- Accompagnement à l'installation (formation, dossier DJA)
- Accompagnement à la transmission-reprise
- Formations

Contact : addearg@wanadoo.fr / 07 49 48 61 72

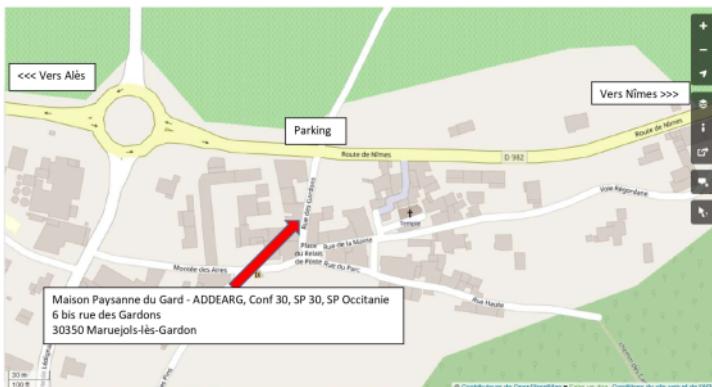


Solidarité Paysans 30 et Solidarité Paysans Occitanie

- Accompagnement des paysan.ne.s en difficulté
- Accompagnement aux changements de pratiques agricoles
- Ateliers numériques

Contact : gard@solidaritepaysans.org / 07 81 55 41 42

OÙ NOUS TROUVER ?



Vous pouvez vous garer sur les emplacements signalés en vert :

- Rue des gardons
- Mnt des Aix
- Rue des Pins



Confédération paysanne
du Gard

Décembre 2025

Confédération paysanne du Gard
6 bis rue des Gardons - 30350 Maruejols-lès-Gardon
06 31 13 73 76 / confederationpaysanne30@ecomail.fr
gard.confederationpaysanne.fr